VILLE DE MARTIGNY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Martigny, le 17 novembre 2026

Budget 2027 : Martigny poursuit ses engagements et consolide ses projets

La Ville de Martigny présente un budget 2027 qui s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par le Conseil municipal. Malgré la progression continuelle des charges liées, la marge d'autofinancement s'améliore par rapport au budget précédent, grâce notamment aux recettes fiscales revues à la hausse. L'Exécutif entend poursuivre les projets engagés, maintenir des prestations publiques de qualité et adapter les infrastructures aux besoins de la population. Le budget prévoit également la poursuite des collaborations régionales et des études liées aux futurs aménagements de la ville.

Le budget 2027 de la Ville de Martigny prévoit un déficit de 2'771'600 francs, contre 4'137'810 francs au budget 2026. Les charges s'élèvent à 136'169'800 francs pour des revenus de 133'398'200 francs. La marge d'autofinancement atteint 8'004'100 francs, en progression de 990'610 francs par rapport au budget précédent. Elle demeure toutefois insuffisante pour couvrir les investissements nets prévus à hauteur de 12'608'800 francs. Le recours à l'emprunt restera ainsi nécessaire, avec une insuffisance de financement estimée à 4'604'700 francs.

L'exercice 2027 reste marqué par la progression des charges liées notamment à la participation communale aux frais de traitement du personnel enseignant, aux régimes sociaux et au subventionnement de diverses institutions. Les amortissements comptables, qui atteignent 10'393'200 francs, reflètent le volume des investissements consentis ces dernières années. Les prévisions de recettes fiscales ont été revues à la hausse par rapport au budget 2026, sans toutefois compenser entièrement l'évolution des dépenses. Dans ce contexte, le Conseil municipal poursuit ses efforts de maîtrise des charges tout en veillant au maintien des prestations et des services à la population.

Des investissements ciblés et la poursuite des projets engagés

Les investissements bruts prévus pour 2027 s'élèvent à 22'964'000 francs, contre 30'862'600 francs au budget 2026. Cette diminution traduit une année de consolidation, consacrée à la poursuite des chantiers en cours et aux études préparatoires des projets à venir. La troisième tranche de la subvention destinée à la construction du nouveau Castel, pour un montant de 2,8 millions de francs, constitue la dépense d'investissement la plus importante de l'exercice.

Les études de faisabilité de la future UAPE et de l'école de La Bâtiaz se poursuivront en 2027, afin de répondre à l'évolution des besoins scolaires et d'accueil des enfants. Les réflexions relatives au plan de quartier de la Place de Rome continueront également, dans la perspective de préciser l'aménagement de ce secteur et son intégration dans le développement de la ville.

La modernisation de la Piscine municipale se poursuivra avec le réaménagement de l'espace d'entrée et des bâtiments historiques. Ces interventions visent à améliorer les conditions d'accueil du public et à pérenniser cet équipement important pour la pratique sportive et les loisirs.

Sur le plan énergétique, la Ville poursuivra sa collaboration avec Sinergy, notamment dans le domaine du chauffage à distance et de l'approvisionnement durable. Une attention particulière restera portée à la consommation énergétique des bâtiments et des équipements communaux.

Une ville attentive à son développement et à sa qualité de vie

La diversité du tissu économique de Martigny, portée par ses entreprises, ses commerces, ses établissements touristiques et ses institutions, demeure un atout pour son développement et son rôle de pôle régional.

L'année 2027 sera également marquée par la votation populaire du 28 février sur le projet de fusion entre Martigny et Vernayaz. La population sera appelée à se prononcer sur ce rapprochement et sur les perspectives qu'il pourrait ouvrir pour les deux communes. Tant l'Exécutif que le Législatif martignerain se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ce projet de fusion.

Les collaborations intercommunales se poursuivront par ailleurs, notamment dans le cadre de MySTEP SA et de la construction du nouveau Castel. Elles témoignent de la volonté des communes de la région de mettre en commun leurs moyens pour répondre à des besoins partagés.

Enfin, le Conseil municipal entend préserver ce qui fait la qualité de vie de Martigny : ses quartiers, ses espaces publics, ses services de proximité et son tissu associatif. Le développement de la ville doit permettre de répondre aux besoins futurs tout en maintenant la proximité avec la population et le cadre de vie auquel elle est attachée.

Le projet de budget 2027 sera soumis au Conseil général lors de sa séance du 10 décembre 2026.

Contact : Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la Ville de Martigny – 027/721.21.11